Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/610

le 16 avril 2013

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R

Sujet: **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**
– Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée

Conformément à la Circulaire administrative CACE/604 du 8 février 2013, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 8 avril 2013.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribués.

François Rancy
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions règlementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Union internationale des télécommunications • Place des Nations • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Tél: +41 22 730 5111 • Fax: +41 22 733 7256 • Courriel: itumail@itu.int • www.itu.int

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R M.1768-1 Doc. 5/BL/5

Méthodologie de calcul des besoins de spectre pour la composante de Terre des télécommunications mobiles internationales

_____